

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL751

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 15

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« la ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.